

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-012

Séance du 29 JANVIER 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 16
Qui ont pris part à la délibération	: 17
<u>Date de la Convocation</u>	: 22/01/2024
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 22/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, , Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

Mme BOURDELEAU Alexandra

POUVOIR

M. JACQUET Alain a donné pouvoir à Gilles ROCHE

Mme GENEVOIS Annie a donné pouvoir à Corinne MARTIN GAJAC

M. Clément PETIT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Région Auvergne Rhône-Alpes – Mobiliers de jeux et rénovation city-stade Demande de subvention – Bonus ruralité

La commune souhaite installer de nouveaux jeux dans le parc du Pré Vert. Ce parc contigu à l'école est utilisé par les enfants lors de récréations puis par la population en dehors des heures d'occupation sociales. Ce parc arboré, très agréable est un lieu de rassemblement et de convivialité très appréciées des habitants. Nous souhaitons offrir encore plus d'activités et d'animation avec ces jeux supplémentaires.

La commune souhaite par ailleurs mettre en place un revêtement en résine sur le city-stade. Il convient de noter que cet équipement est également utilisé par les écoliers lors de certaines activités sportives étant situé de l'autre côté de la rue de la mairie à quelques mètres seulement de l'école.

Cout total des travaux :	20 049,00 € HT
- 1 table de ping-pong + 1 table de pique-nique	3 550,00 € HT
- Portique	5 224,00 € HT
- Revêtement City-Stade	11 275,00 € HT

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Financiers	Libellé	Montant HT	Taux
DETR / DSIL	DETR	4 009,80 €	20,00%
Union européenne			

Etat – autre			
Conseil régional	Région	6 014,70 €	
Conseil départemental	Département	6 014,70 €	30,00 %
Autres (à préciser)			
Total subventions publiques*		16 039,20 €	80,00 %
Fonds propres	/	4 009,80 €	20,00 %
Emprunts	/		
Total autofinancement		4 009.80 €	20,00 %

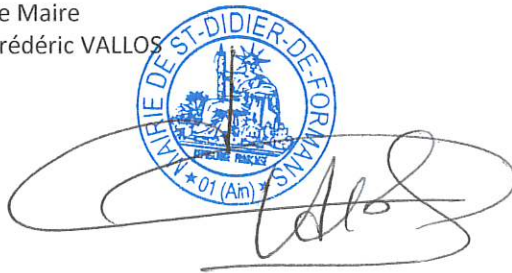
TOTAL GENERAL HT	/	20 049,00 €	100,00%
-------------------------	----------	--------------------	----------------

Le Conseil Municipal après discussion devra

- Confirmer que Monsieur le Maire peut demander une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du bonus ruralité.
- Arrêter le plan de financement visé ci-dessus
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à venir.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au Conseil départemental de l'Ain

Fait et délibéré
le 29 janvier 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



Le secrétaire de séance
Clément PETIT

